

CHATEAUNEUF

FLASH INFO

février 2025

Déménagement de la mairie

Jeudi 27 et Vendredi 28 février le secrétariat de mairie sera fermé pour cause de déménagement. Le secrétariat est transféré dans la salle des associations. Les horaires d'ouverture au public sont inchangés :

- Le Lundi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le Mardi : de 14h00 à 17h00
- Le Jeudi : de 14h00 à 17h00
- Le Vendredi : de 14h00 à 17h00

Le téléphone 04 79 28 84 16 (inchangé), le mail : mairie.de.chateauneuf@wanadoo.fr



Agence Postale Communale

Depuis le 11 février, la poste est au 23 rue de Maltaverne. Ce local est l'ancien bureau de l'entreprise TP du Val Coisin, fondée par M. Maurice Pépin. Les horaires sont inchangés : ouvert tous les après-midi du lundi au vendredi de 14h à 17h. Vous pouvez contacter Nathalie au 04 79 25 69 17. Levée du courrier : 10h30



Cabinet dentaire

Les travaux de dévoiement des réseaux (eaux pluviales, eaux usées, Enedis) sont terminés. L'édification du bâtiment devrait démarré courant mars.



Plantation d'arbres

Eric et Adrien ont planté 11 arbres :

- 3 ACER rubrum Scanlon
- 2 ALBIZIA julibrissin
- 1 GINKGO biloba Male
- 1 ACER platanoides Emerald queen
- 1 FRAXINUS angustifolia Raywood
- 1 ULMUS resista Sapporo gold
- 1 BETULA pendula
- 1 FAGUS sylvatica Purpurea major



Commémoration du 19 mars 1962.

À 11h30, mercredi 19 mars 2025, jour anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie, la FNACA organise une cérémonie devant le monument aux morts de Châteauneuf. Cette journée permet de commémorer les accords d'Évian du 18 mars 1962, de rassembler et rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la Guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie.

Tous les habitants de la commune sont invités à assister à cette commémoration.

AGENDA



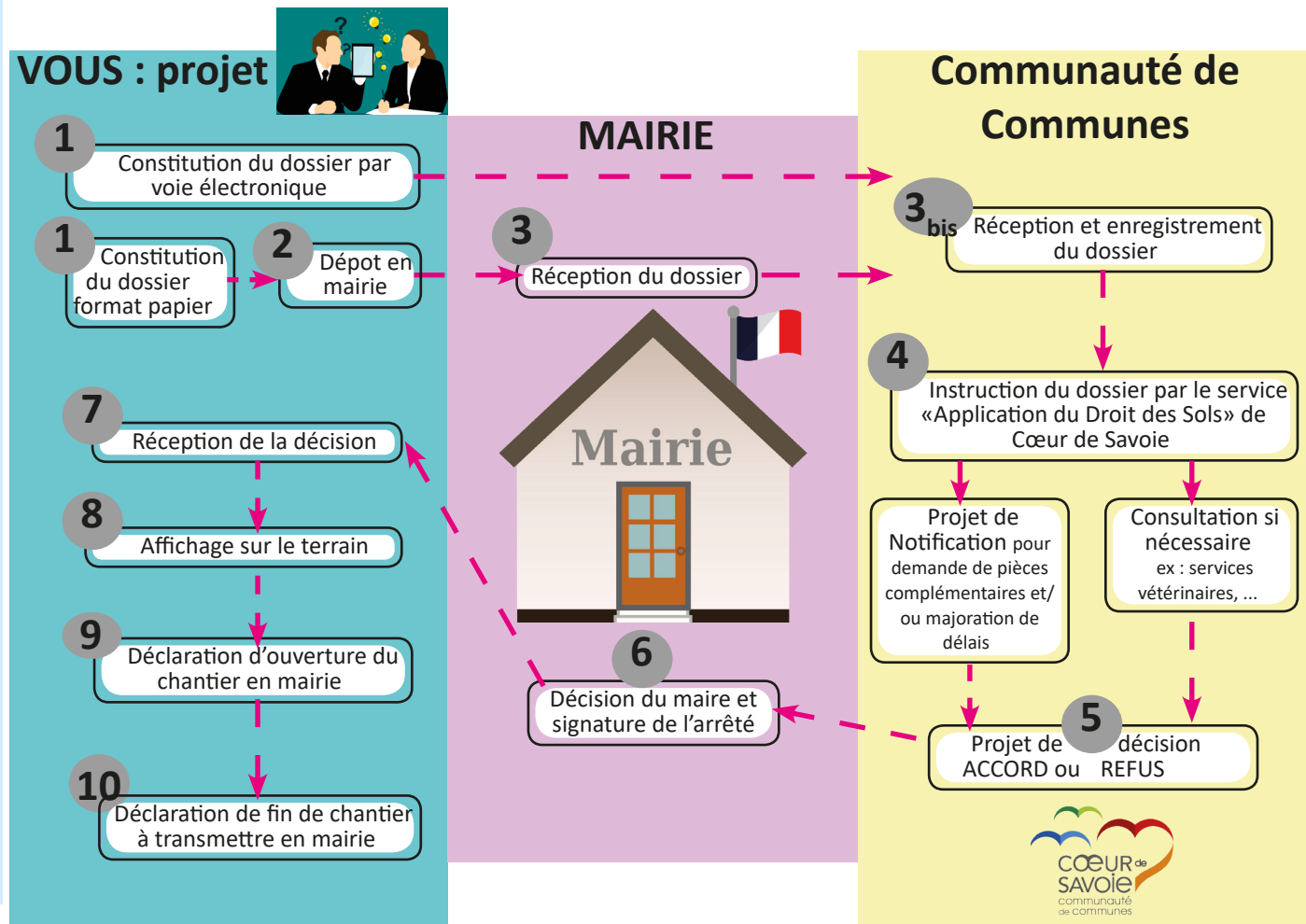
Merci de ne pas jeter sur la voie publique .



Publié par le conseil municipal de Châteauneuf (73)
Directrice de la Publication : Christelle Hugonot
Edité en 450 exemplaires.

Demande d'autorisation d'urbanisme : Vous envisagez des travaux sur votre propriété (clôtures, façades, construction neuve, piscine, transformation d'une grange en logement, ...etc) ? **Avant de commencer les travaux**, le bon réflexe est de **contacter la mairie** pour savoir quelles démarches administratives il faudra réaliser ! Vous pouvez aussi consulter le site internet <https://www.chateauneufsavoie.com/vie-jb-br-pratique/plan-local-d-urbanisme.html>.

Comment est instruite votre demande d'autorisation d'urbanisme ? Son circuit est schématisé ci-dessous :



Stationnement

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route ou un parking public. Est considéré comme **abusif** le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant **une durée excédant sept jours**. (article R417-12 du code de la route)

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe (35€).

Observatoire des loyers

Un observatoire des loyers est mis en place sur les communautés de communes de Grand Lac, Grand Chambéry et **Coeur de Savoie**. L'ADIL (Agence Départementale sur le Logement) réalise une **enquête** auprès des agences et bailleurs privés. Objectif : étudier les niveaux de loyers pratiqués dans les territoires des « communautés de communes ».

L'ADIL recherche des **locataires et des propriétaires de logements loués** pour répondre à une courte enquête téléphonique (rapide, anonyme et confidentielle) sur le montant des loyers, le nombre de pièces, la surface ...etc.

Les logements concernés sont toutes les maisons et appartements loués vides à titre de résidence principale, avec un bail signé et géré en direct par le propriétaire. Ne sont pas concernés les logements sociaux, les locations saisonnières et les meublés de tourisme.

Pour **participer**, vous laissez simplement vos coordonnées avant le 30/04/2025 et serez recontacté par téléphone en juin 2025. Pour transmettre les coordonnées :

allo 04 79 69 90 20 ; site <https://www.adil73.org> ou en scannant le QR code

